

BULLETIN MUNICIPAL

PEYRELEVADE

MAI 2026

N° 866

Tirage à 500 exemplaires - IPNS



L'ÉDITO

Vote du budget

Le nouveau conseil municipal s'est réuni le 29 avril dernier pour voter le budget 2026 de la commune. En recette de fonctionnement, les éléments importants sont les suivants :

- pas d'augmentation des taux d'imposition communaux
- légère hausse des dotations de l'État

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère générale, les dépenses de personnel, le soutien aux associations, indispensables au bon fonctionnement de la commune, s'inscrivent dans la continuité des budgets précédents et permettent de dégager des marges de manœuvres pour la section d'investissement.

Même si 2026 peut être considérée comme une année de transition le temps de définir les priorités et de trouver les financements pour construire chaque projet, des investissements importants ont tout de même été inscrits au budget :

- programme de travaux sur la voirie communale et les espaces publics pour environ 200 000€ (village de Malsagne, une partie de la déviation quartier de la Vienne, voie communale entre Vinzan et la route du Bos, une partie de la voie communale entre Le Rat et Neuvialle, entrée de la place de l'église, Parking de la MAM et des logements Coprod)
- acquisition d'un tracteur pour les services techniques
- achèvement des travaux des toilettes publiques sur la place du Pra Bé.
- lancement d'une étude participative sur la redynamisation et les aménagements futurs du centre bourg (une première réunion publique devrait avoir lieu avant l'été).

A noter qu'il n'est pas prévu de souscrire à l'emprunt pour financer l'ensemble de ces opérations.

Par ailleurs, avec le soutien de la préfecture, la commune a déposé sa candidature au programme LILA (Lieux Innovants, Lieux Accueillants) lancé par l'État, pour réaménager les locaux d'accueil de la Maison France Services et de la mairie.

L'équipe municipale

INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL

Naissance :

-de Malicia RENE, le 14 avril à Tulle, fille de Franck RENE et de Marion BOURNEIL, domiciliés 16 rue du Limousin

Mariage :

-le 11 avril à Peyrelevalde, de Pierre DUFOSSÉ et de Chantal GAUTHIER

Décès :

-de Robert BODINOT le 12 avril à Ussel, à l'âge de 92 ans, domicilié 21 route des Pausés

-de Yvette VERLHAC le 12 avril à Peyrelevalde, à l'âge de 99 ans, veuve de Jean CLAVEL, domiciliée 29 route du Rat

-de Raymonde LAVEIX le 14 avril à Peyrelevalde, épouse de Jean DETAIX, domiciliée 29 route du Rat

« Sa grande sœur Mayane, et Maminou vous font part de la naissance de Malicia RENE née le 14 avril 2026 à Tulle, fille de Franck RENE et Marion BOURNEIL. Bienvenue Malicia dans notre grande famille. »

« La famille SALAGNAC profondément touchée par la sympathie que vous lui avez témoignée, lors du décès de Monsieur BODINOT Robert vous exprime ses sincères remerciements. »

COMMÉMORATION DU 8 MAI



Un dépôt de gerbe à l'occasion de l'armistice du 8 mai 1945 aura lieu au monument aux morts à 11h, le cortège avec les sapeurs pompiers de Peyrelevalde partira de la mairie.

SERVICES COMMUNAUX



Services techniques
Urgences uniquement
(services des eaux,
sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25



Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13



Passeport & CNI
Mercredi &
vendredi
14h-17h30
**sur rdv
uniquement**

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE



L'inscription à l'école concerne les enfants nés en 2023, et qui n'ont jamais été scolarisés.

Du 1er mai au 30 juin 2026

• **1ère étape en Mairie :** fournir une copie du livret de famille et un justificatif de domicile et prendre contact au 05.55.92.20.72 ou par mail à mairie.melanie@peyrelevalde.fr

• **2ème étape prendre rdv avec l'école :** fournir le certificat d'inscription délivré par la mairie, une copie du carnet de vaccination et une attestation d'assurance / responsabilité civile, au 05.55.94.73.54 ou par mail à l'adresse : ce.0190465c@ac-limoges.fr

CAMBRIOLAGES

La gendarmerie de proximité de Sornac vous rappelle quelques conseils pour se protéger des cambriolages : ne laissez pas entrer des inconnus chez vous, pensez à fermer portes et fenêtres même si votre absence est de courte durée, ne laissez jamais vos clés (même sous le paillason ou dans un pot de fleurs). En cas d'absence prolongée demander une relève du courrier pour éviter qu'il ne s'accumule dans votre boîte aux lettres, rangez vos outils de bricolage et jardinage dans un endroit clos et fermé à clé.

Pour éviter les désagréments des cambriolages, prenez vos objets de valeur en photo, faites une liste, et fermez les dans un coffre.

Si vous remarquez des véhicules ou des individus faire du « repérage » signalez-le immédiatement au 17 en donnant le plus d'informations possible (tenue vestimentaire, véhicule, immatriculation).



La brigade de proximité de Sornac se tient à votre disposition au 05.55.94.60.01, ou au 17.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Des difficultés à se chauffer ? A réaliser des travaux de rénovation dans votre habitation ?

Le territoire du plateau de Millevaches vient de se lancer dans un nouveau dispositif expérimental : Territoire Zéro Exclusion Énergétique.

Ce programme prévu sur une durée de 3 ans, vise à accompagner gratuitement les propriétaires aux revenus modestes pour parvenir à une rénovation globale de leur logement.

N'hésitez pas à faire parvenir une demande d'aide technique et financière à l'adresse suivante :

ecogestenergie@yahoo.fr

ou Ecogestenergie Le Bourg - Bâtiment école
23340 Faux- La -Montagne

Une commission sera chargée de sélectionner les dossiers en fonction des critères imposés par le programme et de vous accompagner dans votre démarche.



écogest ÉNERGIE

Rémi Gerbaud

DIAGNOSTIC THERMIQUE & LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

tél : 06 68 90 30 58

mél : ecogestenergie@yahoo.fr

TRANSPORT AU MARCHÉ



Reprise du minibus qui prendra la direction du **marché de Felletin le vendredi 22 mai**. Départ 9h du Pra Bé. Attention places limitées, pensez à vous inscrire en mairie, ou au 05.55.94.73.13



COLLECTE DE PLASTIQUES

Une collecte des plastiques agricoles est organisée par la Coopérative Natera et la Cuma de Peyrelevade sur la plateforme du local des services techniques le **mardi 26 mai 2026 de 9h à 17h**.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie et l'espace France Services seront fermés les vendredis 1er et 8 mai, ainsi que le jeudi 14 mai et le lundi 25 mai (jours fériés).

MÉDIATHÈQUE

Après un succès inattendu à l'atelier peinture du mois d'avril avec 22 personnes, voici le programme du mois de mai à la médiathèque :

• **Mercredi 20 mai de 14h à 18h Après-midi jeux de société autour des mots** (petit bac,



just one, mixmo et plein d'autres jeux pour former, deviner, mimer des mots). Pour tous les âges.

• **Vendredi 29 mai à 17h Poèmes en chanson**

Vous ne pensez pas connaître la poétesse Marceline Desbordes-Valmore ? Vous avez oublié tous les poèmes de Verlaine ou d'Hugo ? Nous nous rafraîchirons la mémoire en écoutant des poèmes en musique. n'hésitez pas à venir avec des propositions à partager. À partir de 8 ans

Horaires de la médiathèque : le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 19h, le samedi de 10h à 12h30 (fermée les jours fériés vendredis 1er et 8 mai)

RANDO CABANES



Proposée par Haute-Corrèze Communauté et le Pays d'Art et d'Histoire Haut-Corrèze- Ventadour, s'est déroulée le samedi 18 avril 2026 une balade sur le chemin des huit cabanes restaurées par l'Association « La Pierre

Levée » sur la commune de Peyrelevade.

Un public nombreux avait répondu à l'appel et a cheminé pendant 3 bonnes heures à travers forêts, landes, bords de ruisseau sous un soleil printanier.

Jean-Marie Caunet de l'Institut d'Études Occitanes, a fortement intéressé les participants par ses propos sur le pastoralisme (2026 est l'Année Mondiale du Pastoralisme) d'aujourd'hui et d'hier, les changements de paysage, la sylviculture, sujet d'actualité et d'importance sur le Plateau.

Cécile Geay, Nadège Moyart et Sarah Bastien au cours de haltes bienvenues, en symbiose avec la nature environnante ont offert un spectacle de danse, de chant et de poésie intitulé « Le Temps de... », temps du rêve et de l'évasion.

L'après-midi s'est clôturée par le pot de l'amitié offert par « La Pierre Levée » à Chamboux.

Merci aux intervenants et aux participants pour leur dynamisme et leur enthousiasme.

Un merci particulier à Marion Barreau à l'initiative de cette randonnée.

Et à une prochaine fois !

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026 A 20 HEURES

Présents : Evelyne DEGUILLAUME, Pierre COUTAUD, Joëlle MEYRIGNAC, Gilles CHAVASTELON, Laetitia DELOUIS, Eric MARTIN, Geneviève LABARRE, Victor ROUSSEL, Isabelle CHARRIER, Jérémy VEYRET, Alexandra LOULIER, François NIARFEIX, Zoé VAISSET-LOUVARD, Guillaume CHASSAGNE, Christelle VEDRENNE.

Procurations :

Excusés :

Monsieur Guillaume CHASSAGNE a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. ELECTION DU MAIRE.

Madame Evelyne DEGUILLAUME, doyenne de l'assemblée, prend la présidence de la séance et procède à l'élection du maire conformément aux dispositions des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue et que, si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle sollicite deux assesseurs : Madame Joëlle MEYRIGNAC et Madame Alexandra LOULIER, qui acceptent de constituer le bureau.

Elle demande s'il y a des candidats.

La candidature de Monsieur Pierre COUTAUD est enregistrée.

Le conseil municipal est invité à procéder au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Le dépouillement est effectué par les assesseurs.

Résultats du scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue requise : 8

Monsieur Pierre COUTAUD, ayant obtenu 14 voix, soit la majorité absolue, est proclamé maire. Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-2, et considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, lequel est de 15 membres, il est décidé de fixer à quatre le nombre d'adjoints au maire de la commune.

APPROUVE

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-2, L. 2122-4 et L. 2122-7,

Considérant que le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire,

Les conseillers municipaux suivants se sont portés volontaires et constituent la liste unique des candidats, dans l'ordre suivant :

1. DEGUILLAUME Evelyne – tête de liste ;
2. CHAVASTELON Gilles ;
3. MEYRIGNAC Joëlle ;
4. MARTIN Eric

Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs, Madame Joëlle MEYRIGNAC et Madame Alexandra LOULIER, procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Résultats du scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue requise : 8

Délégations attribuées aux adjoints :

- Madame DEGUILLAUME Evelyne est chargée des affaires générales, des ressources humaines ainsi que des services techniques ;
- Monsieur CHAVASTELON Gilles est chargé des bâtiments, des biens publics et de la gestion forestière ;
- Madame MEYRIGNAC Joëlle est chargée de l'école et de la vie associative ;
- Monsieur MARTIN Éric est chargé des finances, de l'urbanisme et de la cantine.

Par ailleurs, deux conseillers délégués sont proposés :

- Madame DELOUIS Laetitia, chargée de France Services et de la communication ;
- Monsieur ROUSSEL Victor, chargé de la culture et de la jeunesse.

APPROUVE**4. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.**

Dans le cadre de leur mandat, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués bénéficient d'une indemnité de fonction. Cette indemnité leur permet de compenser le temps consacré à leurs missions et de couvrir les charges liées à l'exercice de leurs responsabilités.

Le Code général des collectivités territoriales fixe un plafond global maximum des indemnités qui peut être attribué à l'ensemble des élus de la commune. Ce plafond peut être réparti entre le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués selon les besoins et l'organisation du conseil municipal, tout en respectant les taux individuels maximums légaux.

Le conseil propose de fixer les indemnités de fonction comme suit :

DÉSIGNATION DES ÉLUS	POPULATION 824 habitants : 91,5 % - indice 1027	RÉPARTITION EFFECTIVE VOTÉE	INDEMNITÉ BRUTE VERSÉE (EN EUROS)
	RÉPARTITION THÉORIQUE MAXIMALE		
Pierre COUTAUD	44,30 %	38,30 %	1 573,33 €
Evelyne DEGUILLAUME	11,80 %	10,70 %	489,83 €
Gilles CHAVASTELON	11,80 %	10,70 %	489,83 €
Joëlle MEYRIGNAC	11,80 %	8,70 %	357,62 €
Eric MARTIN	11,80 %	8,70 %	357,62 €
Laëtitia DELOUIS	6,60 %	3 %	123,32 €
Victor ROUSSEL	6,60 %	3 %	123,32 €

5. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;
Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer la bonne administration de la commune, de déléguer certaines compétences au Maire ;

Délégations proposées :

1. Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite de 100 000 €, et gestion financière de ces emprunts (y compris couverture des risques de taux et de change), décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve du c de ce même article, et signature des actes nécessaires.

2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
4. Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre correspondantes.
5. Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières.
6. Acceptation des dons et legs non grevés de conditions ou de charges.
7. Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
8. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts.
9. Fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
10. Exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, et délégation de leur exercice pour toute opération ≤ 10 000 €.
11. Intention et défense au nom de la commune dans toute action judiciaire, dépôt de plainte et transactions avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
12. Règlement des conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.
13. Réalisation des lignes de trésorerie dans la limite de 150 000 €.
14. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre, pour un montant ≤ 1 000 €.
15. Demande à tout organisme financeur de l'attribution de subventions, sans limitation de montant.
16. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, transformation ou édification de biens municipaux pour des projets ≤ 10 000 €.
17. Rendu compte au conseil municipal de toutes les décisions prises par le Maire dans le cadre de ces délégations.

APPROUVE

6. DESIGNATION DU REFERENT INCENDIE ET SECOURS.

Dans le cadre de la sécurité des bâtiments communaux et afin de se conformer aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques d'incendie et de secours, il est nécessaire de désigner un référent chargé de coordonner les mesures de sécurité, d'assurer la prévention et de veiller à la bonne organisation des interventions en cas d'urgence.

Il est ainsi décidé de désigner M. Gilles CHAVASTELON en qualité de référent incendie et secours pour l'ensemble des bâtiments communaux. À ce titre, il est chargé de veiller à la prévention des risques d'incendie et à la sécurité des usagers et du personnel, d'organiser et de suivre les exercices et formations obligatoires, de coordonner les actions en cas d'incident ou d'alerte, et d'assurer le lien avec les services de secours et de sécurité compétents.

APPROUVE

7. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE.

Conformément aux dispositions du code de la défense et aux instructions du Ministère des Armées, chaque commune est invitée à désigner un élu chargé d'assurer les missions de correspondant défense. Ce dernier assure le lien entre la commune et les autorités militaires et participe à la sensibilisation du conseil municipal et de la population aux enjeux de défense nationale.

Il est ainsi décidé de désigner M. Jérémy VEYRET en qualité de correspondant défense pour la commune de Peyrelevade. À ce titre, il est chargé de relayer les informations du Ministère des Armées auprès du conseil municipal et de la population, de participer aux réunions et formations relatives à la défense et à la sécurité nationale, et d'assurer la liaison avec les autorités militaires et les services de défense compétents.

APPROUVE

8. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commission d'appel d'offres est chargée de l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée. Il précise que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du maire, président de droit, et de trois membres titulaires ainsi que de trois membres suppléants élus en son sein.

Après appel à candidatures, une liste unique de candidats est présentée. Il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Sont ainsi élus :

Président : Monsieur le Maire

Membres titulaires :

- Mme Evelyne DEGUILLAUME
- M. Gilles CHAVASTELON
- M. François NIARFEIX

Membres suppléants :

- Mme Joëlle MEYRIGNAC
- M. Éric MARTIN
- M. Victor ROUSSEL

APPROUVE

9. DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE « BERNARD COUTAUD »

Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient, après chaque élection municipale, de désigner deux membres du Conseil municipal pour siéger au conseil d'école « Bernard COUTAUD ». Il est ainsi décidé d'approuver les candidatures de M. Pierre COUTAUD et de Mme Joëlle MEYRIGNAC.

APPROUVE

10. DESIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITE DE SUIVI DE L'EHPAD « ERNEST COUTAUD ».

Le groupe VYV 3 Cœur d'Aquitaine prévoit que chacun de ses établissements puisse disposer d'un comité de suivi, ce qui est le cas pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Ernest Coutaud ». Il est rappelé qu'après chaque élection municipale, il convient de désigner un membre du Conseil municipal pour siéger au sein de ce comité. Le Maire précise également qu'il en est membre de droit en raison de ses fonctions.

Il est décidé de désigner Mme Joëlle MEYRIGNAC, unique candidate, en qualité de membre du comité de suivi de l'EHPAD « Ernest COUTAUD ».

APPROUVE

11. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ORIENTATION DE LA FONDATION « JACQUES CHIRAC ».

Le Maire expose au Conseil municipal que, conformément à la composition du conseil d'administration de la fondation « Jacques Chirac » et notamment de l'un de ses deux conseils techniques, il convient, après chaque élection municipale, que les communes concernées désignent un membre titulaire pour siéger au conseil d'orientation. Pour la commune de Peyrelevade, le Maire est membre titulaire de droit. Sont également concernées les communes d'Ussel, Sornac, Eygurande, Bort-les-Orgues, Ydes, La Courtine, Monestier-Merlines, Saint-Setiers et Royat.

Le Maire précise en outre qu'en tant que représentant de droit au sein du conseil d'orientation de la fondation Jacques Chirac, il est également amené à siéger au conseil de vie sociale de l'IME-MAS du Pays de Millevaches.

Il est décidé qu'en cas d'empêchement de M. Pierre COUTAUD, Maire de Peyrelevade, celui-ci sera remplacé par Mme Evelyne DEGUILLAUME, première adjointe, au sein du conseil d'orientation de la fondation « Jacques Chirac » ainsi qu'au conseil de vie sociale de l'IME-MAS du Pays de Millevaches.

APPROUVE

12. NOMINATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL (PNR) DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN.

Le Maire expose au Conseil municipal que, conformément aux statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin, il convient, après chaque élection municipale, de désigner un représentant de la commune au sein du comité syndical.

Il est décidé de désigner M. Pierre COUTAUD, Maire, en qualité de représentant titulaire de la commune au sein du comité syndical du PNR de Millevaches en Limousin

APPROUVE

13. ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU COMITE DU SYNDICAT DE LA DIEGE.

Le Maire explique que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués de la commune au comité du Syndicat de la Diège, conformément aux articles L.5211-6 à L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales. Il précise que la commune est représentée au sein de ce comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, ces derniers siégeant en cas d'empêchement des titulaires, conformément aux statuts du syndicat.

Il est procédé au vote des délégués et sont élus : M. Pierre COUTAUD et M. Gilles CHAVASTELON en qualité de délégués titulaires, ainsi que M. François NIARFEIX et M. Victor ROUSSEL en qualité de délégués suppléants.

APPROUVE

REVUE DE PRESSE : LA CHAPELLE DU RAT



Dans le magazine Pays du Limousin du mois d'avril 2026, n°125, on parle de chez nous.

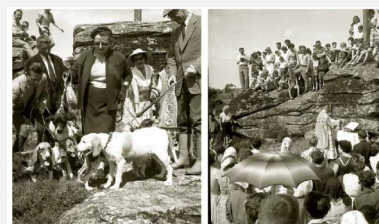
Micheline Rebière raconte ses souvenirs à la Chapelle du Rat, son mariage, la fête de la St-Roch, le tournage de *Mademoiselle*, réalisé par Tony Richardson en 1965, avec l'actrice Jeanne Moreau ...

Focus sur la chapelle du Rat :

La Chapelle Saint-Roch, dans son véritable nom, a été édifée au 17ème siècle, une partie a été reconstruite vers 1890. Elle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 1927. Faite de granite, la chapelle du



Rat demeure l'un des sites les plus visités sur la commune. En 1965, le site a été retenu par Tony Richardson pour y tourner *Mademoiselle*, avec l'actrice Jeanne Moreau, dont quelques habitants ont pu y participer en tant que figurants. La chapelle du rat c'est aussi la St Roch : le dimanche suivant le 15 août les cors de chasse retentissent et une bénédiction des animaux, et plus particulièrement des chiens de chasse a lieu. Un sentier de randonnée de 3km a été balisé afin de découvrir le site et ses abords, dont le chemin de croix situé en contre-bas.



MOBILITÉ

Le saviez-vous ? Plusieurs solutions de covoiturage, transport à la demande existant sur le secteur du Plateau de Millevaches :

HCC – Le Tacot Pour rappel : les usagères et usagers peuvent faire appel au service le mardi matin et après-midi pour se rendre des villages alentours vers Peyrelevalade. Le mardi après-midi, un trajet est également proposé de Peyrelevalade vers Ussel, avec un retour en fin de journée. Le lundi et le vendredi, le Tacot permet d'être déposé ou récupéré à la gare la plus proche du domicile. Modalités de réservation au 05 19 08 03 88 (au plus tard la veille avant 14h), tarif : 1 € par trajet. *Brochure disponible en mairie*

La Navette du Syndicat : mise en place d'un service avec un véhicule 9 places. 7 circuits sont actuellement proposés, conduits par des bénévoles. Exemple : trajet Faux / Gentioux → Felletin tous les vendredis matin. Autres trajets : Eymoutiers (samedi), Peyrelevalade (mercredi après-midi). Modalités : Assurance classique (véhicule privé) acceptée par les compagnies. Tarif : 2 € par trajet. Un numéro dédié par circuit (ex : Felletin le vendredi : 05 87 19 36 31)

Vroom : Service d'entraide à Faux-la-Montagne. Permet d'effectuer des trajets (cours, rendez-vous médicaux, etc.). Va au-delà du simple transport en proposant un accompagnement lors des rendez-vous. Fonctionne également avec une assurance classique de véhicule privé

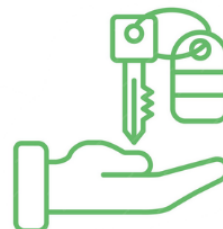
Autopartage entre particuliers. Le PNR de Millevaches accompagne à la mise en place d'autopartage entre particuliers, le principe est de partager un véhicule entre particuliers ou entre foyers.

Du jus dans les pédales : location de vélos électriques par le PNR de Millevaches. Modalités : être habitant du territoire du PNR, location de 1 à 4 mois, contact Gaël Féréol 06.72.53.64.56 ou technique@pnr-millevaches.fr, Tarif 50€/mois. Des équipements peuvent aussi être loués pour 10€/mois

Ces initiatives témoignent d'une volonté commune de développer des solutions de transport adaptées aux réalités rurales, en favorisant l'accessibilité, la solidarité et les alternatives à la voiture individuelle.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

L'AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS (AEP), POURQUOI PAS VOUS ?

L'AEP est la mise en commun entre plusieurs personnes d'un véhicule, dont les conditions d'utilisation ont été définies au préalable. L'AEP a été identifié par le Parc comme potentiel levier pour :



Encourager des pratiques de mobilité durable



Répondre à l'enjeu du coût de la voiture individuelle



Améliorer la mobilité des personnes sous-équipées en véhicule

LE PARC VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER GRATUITEMENT D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT :

- pour répondre à vos questions concernant l'AEP (assurance, partage des frais, etc.)
- pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule
- pour accompagner la création d'un groupe d'autopartageurs

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Clara BREHARD

c.brehard@pnr-millevaches.fr

06 19 29 18 46



CONCERT : SINGLAR BLOU

À l'approche des beaux jours, rendez-vous le **samedi 6 juin 2026** à Peyrelevade pour une soirée concert en plein air avec les **Singlar Blou à La Croule**.

Cet événement lance la saison estivale dans une ambiance conviviale et festive. Figure incontournable de la scène corrézienne, les Singlar Blou se sont imposés au fil des années comme un groupe emblématique du territoire. Leur répertoire, à la fois varié, accessible et résolument festif, traverse les styles et les générations, rassemblant un public large dans une atmosphère dynamique et fédératrice. Une valeur sûre pour faire vibrer La Croule.

Le concert débutera à 21h pour environ 1h30 à 2h de musique live, avant de laisser place à une soirée dansante qui prolongera l'ambiance jusque tard dans la nuit.

L'entrée est fixée à 5 €, et gratuite pour les enfants de moins de 15 ans.

Tout au long de la soirée, une buvette ainsi qu'un espace de restauration (burgers) seront proposés sur place.

Nous vous attendons toutes et tous nombreux

LA CROULE

SINGLAR BLOU
Entrée 5 €

SAMEDI | 6 JUIN | 21H

LA CROULE
— PEYRELEVADÉ (19) —

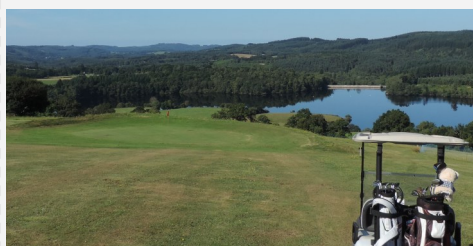
BUVETTE & BURGERS SUR PLACE | SOIRÉE DANSANTE (00H)

VENEZ VIVRE LA NUIT AVEC NOUS !

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTE | 6 Imp. Bramefond 19290 Peyrelevade | Peyrelevade

GOLF DU CHAMMET

Le Golf Rural du Chammet est un golf naturel : son architecture respecte le relief du site et les espaces naturels ont été préservés. Au cœur d'une propriété agricole, il offre une vue magnifique sur le lac du Chammet dans un cadre calme et verdoyant ainsi qu'un point de vue exceptionnel sur le Plateau de Millevaches.



Accessible à tous, le Golf du Chammet propose un terrain de jeu idéal aux joueurs

confirmés comme aux débutants.

Services sur place : practice et putting green, clubhouse (restauration et boutique), location de matériel, gîtes, et cueillette des myrtilles.

Tarifs et informations au 06.31.16.74.87 ou sur le site internet <https://golfruralcorreze.wixsite.com/golfchammet>

ENEZ NOMBREUX A LA JOURNÉE PORTES OUVERTES DU GOLF LE SAMEDI 9 MAI de 10h à 12h et de 14h à 17h : ateliers d'initiation, parcours et prêt de matériel.

Golf Rural du CHAMMET
Geneyte 19290 Peyrelevade

Samedi 09 Mai 2026
de 10h à 12h et de 14h à 17h

Journée Portes Ouvertes

AS/C

Atelier d'initiation: approche, putting green, frappes, parcours
prêt du matériel et balles
encadrement technique et pédagogique

Inscription gratuite:
05 35 97 99 07 ou 06 31 16 74 87
Restauration possible au 06 31 16 74 87

Golf Rural du Chammet Geneyte 19290 Peyrelevade
Contact : 06 31 16 74 87 mail : as-golf-chammet@orange.fr